



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 29126

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la diminution de plus de la moitié des aides en direction des agriculteurs en difficulté dans le cadre du BAPSA. Ces aides sont principalement destinées à payer les cotisations sociales personnelles des exploitants rencontrant des problèmes de trésorerie au moyen d'échéanciers de paiement ou de prises en charge partielles de cotisations. Dans un contexte de fragilisation accrue de la profession liée à la sécheresse, il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour maintenir ces crédits qui contribuent au maintien de l'emploi et au redressement des exploitations les plus fragilisées.

Texte de la réponse

Les crédits inscrits au chapitre 46-05 du BAPSA sont destinés à la mise en oeuvre d'échéanciers de paiement et de prises en charge partielles de cotisations sociales pour les exploitants qui rencontrent des difficultés pour régler leurs cotisations sociales personnelles. Ces crédits aident les exploitants et chefs d'entreprise agricoles à faire face, dans le cadre d'une restructuration globale de leur endettement, aux conséquences financières d'une situation dégradée. Dans le cadre du débat parlementaire sur la loi de finances pour 2004, le rapporteur spécial de la commission des finances pour le BAPSA à l'Assemblée nationale a constaté que les frais financiers du BAPSA pour 2004 avaient été surévalués. Aussi, il a déposé un amendement visant à réduire cette dépense de 6 millions d'euros. Le Gouvernement a alors proposé d'affecter cette somme au chapitre 46-05 du BAPSA afin que le montant total de ces crédits atteignent 11 millions d'euros, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année 2003. Le montant de cette dotation a été ainsi arrêté au terme du débat parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29126

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9101

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4008